



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE Gun Gum Exhaust Lacquer BLACK AEROSOL

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Gun Gum Exhaust Lacquer BLACK AEROSOL  
No du produit RF0191C

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Holt Lloyd International Ltd  
Barton Dock Road  
Stretford  
Manchester  
M32 0YQ - England, UK  
+44 (0) 161 866 4800  
FAX +44 (0) 161 866 4854  
A Holts Car Care Product  
www.holtsauto.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Xi;R38. F+;R12. N;R51/53. R67.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient naphta léger (pétrole), hydrotraité

Étiquetage



Irritant



Extrêmement inflammable



Dangereux pour  
l'environnement

Phrases De Risque

R12 Extrêmement inflammable.  
R38 Irritant pour la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils De Prudence

A1 Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
A2 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
S2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
S24 Éviter le contact avec la peau.  
S37 Porter des gants appropriés.  
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

# Gun Gum Exhaust Lacquer BLACK AEROSOL

S29/56

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

## 2.3. Autres dangers

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

naphta léger (pétrole), hydrotraité	30-60%
No CAS : 64742-49-0	No CE : 265-151-9
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.
BUTANE	10-30%
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
XYLÈNE	5-10%
No CAS : 1330-20-7	No CE : 215-535-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38
Solvant naphta (pétrole) aromatique léger	1-5%
No CAS : 64742-95-6	No CE : 265-199-0
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H335, H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53. R66,R67,R10.

# Gun Gum Exhaust Lacquer BLACK AEROSOL

Polybutyl titanate	1-5%
No CAS : 162303-51-7	No CE :
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) Xi;R38,R41. R10.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Sans objet

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Extrêmement inflammable. Peut exploser dans un incendie. En cas de chauffage, le volume et la pression augmentent fortement. Danger d'explosion du récipient.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

# Gun Gum Exhaust Lacquer BLACK AEROSOL

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Réceptif sous pression : ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 50°C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3			
XYLÈNE	WEL	50 ppm(D)	220 mg/m3(D)	100 ppm(D)	441 mg/m3(D)	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

Description Des Ingrédients

WEL = Workplace Exposure Limits

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants en caoutchouc sont recommandés. EN374

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Noir.
Densité relative	~0.705
Point d'éclair	
Non applicable.	
Température d'auto-inflammation (°C)	200C
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	1.1%

# Gun Gum Exhaust Lacquer BLACK AEROSOL

Limite D'Inflammabilité - Supérieure 10.9%  
(%)

## **9.2. Autres informations**

Volatile Par Volume (%) 85.9%  
Composés organiques volatils (COV) 605.9 g/litre

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité**

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable aux températures normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

### **10.5. Matières incompatibles**

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

#### Contact avec la peau

Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

#### Contact avec les yeux

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

#### Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Ce produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques. WG2

### **12.1. Toxicité**

#### Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

@@@Solvent naphtha (petroleum) - No data but not expected to be significantly toxic to fish@@@

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

### **12.4. Mobilité dans le sol**

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

# Gun Gum Exhaust Lacquer BLACK AEROSOL

## 12.6. Autres effets néfastes

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS (NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; LOW BOILING POINT HYDROGEN)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	



#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(D)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# Gun Gum Exhaust Lacquer BLACK AEROSOL

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. VOC Directive - 2004/42/EC 2008/47/EC aérosol directive Distributeurs (2008/47/EC)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	10/05/2012
Révision	8
Remplace la date	01/08/2011
No FDS	14243
Date	29/07/2011
Phrases - R (Texte Intégral)	
R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions De Danger Completes	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.